



PROCES VERBAL de REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 octobre 2018

Commune de Bourgneuf

.....

L'an deux mille dix-huit, le onze octobre à vingt heures trente heures, le conseil municipal de Bourgneuf, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Paul-Roland VINCENT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 5 octobre 2018

Présents : P-R. VINCENT, S. PORTIER, J.PERROCHEAU, P.BLAIR, M-F OLIVIER, V. LAIGO, A. CROOK, B. RAUD, L. BERNIER, J-L.LEGER et A .MISOUDRI.

Absents excusés : J-F. MARTIN, N.DEBRIS (pouvoir à L BERNIER), C. EGRETEAU, I.BOURDAGEAU

Secrétaire de séance : S.PORTIER

Monsieur le Maire, constatant le quorum atteint, ouvre la séance. Le compte rendu du 13 septembre dernier n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

1-RETRAIT OU MAINTIEN D'UN POSTE D'ADJOINT SUITE A UN RETRAIT DE DELEGATIONS N°01/11102018DEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire n° 20180914 portant retrait de délégation,

Suite au retrait le 17 septembre 2018 par le Maire de la délégation consentie à Monsieur Jérôme PERROCHEAU, adjoint au Maire par arrêté du 31 mars 2014, le Conseil municipal est informé des dispositions de l'article L.2122-18 du CGCT qui précisent : « lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur Jérôme PERROCHEAU dans ses fonctions d'adjoint au maire. Le Maire propose un vote à bulletin secret, cette proposition est acceptée à la majorité.

Nombre de votants	12
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre des suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Le Conseil municipal décide à la majorité de ne pas maintenir Monsieur Jérôme PERROCHEAU dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Adopté avec 9 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

2-DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

N° 02/11102018 DEL

Le Maire rappelle la délibération n°2/29032014, portant création de 4 postes d'adjoints au Maire. Considérant la décision du Conseil Municipal de retirer dans sa séance du 11 octobre 2018 les fonctions de 2^{ème} adjoint à Monsieur Jérôme PERROCHEAU, Considérant que cette décision a pour effet de rendre vacant un poste d'adjoint au maire, il convient de se prononcer sur le nombre d'adjoints, Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L2122-2 du CGCT, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints. Monsieur le Maire indique qu'il souhaite que le poste vacant soit maintenu et propose de fixer le nombre de poste d'adjoints à 4.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, le Conseil municipal :

- Décide le maintien du poste laissé vacant,
- Fixe à 4 le nombre de postes d'adjoint au maire.

Adopté avec 11 voix pour et 1 contre.

3-ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE et NOUVEL ORDRE DES ADJOINTS

N°03/11102018DEL

Le Maire propose de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au scrutin secret et à la majorité absolue conformément aux articles L.2122-4, L2122-7 et L2122-2 du CGCT.

Ce nouvel adjoint prendra le rang à la 4^{ème} place.

Les conseillers municipaux sont invités à procéder, au scrutin secret, à l'élection d'un adjoint en déposant leur bulletin de vote, dans l'urne qui leur est présentée.

Après appel à candidature, M. Jean-Louis LEGER se porte candidat

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et procède au vote au scrutin secret

Nombre de votants	12
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre des suffrages exprimés	7
Majorité absolue	4

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus
Jean-Louis LEGER	7

Décide de procéder à l'installation de M. Jean-Louis LEGER comme 4^{ème} adjoint au maire, Modifie le tableau des adjoints au maire de la commune de Bourgneuf comme suit :

RANG	Prénom et Nom
1 ^{er} Adjoint	Stéphane PORTIER
2 ^e Adjoint	Marie-France OLIVIER
3 ^e Adjoint	Pierrick BLAIN
4 ^e Adjoint	Jean-Louis LEGER

Le Maire propose une délégation consistant à assurer l'entretien de la voirie communale à Bernard RAUD. Après échanges partagés, la proposition est acceptée par l'intéressé.

4-FIXATION DU NIVEAU DES INDEMNITES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL **N°04/11102018DEL**

Le Maire informe l'assemblée que la délibération 03/25012018 DEL en date du 25 janvier 2018 a fixé les indemnités des élus pour l'exercice de leur fonction à

- 29.00% de l'indice brut terminal de la fonction publique, pour le Maire
- 11.87% pour les adjoints
- 6.45% pour les conseillers délégués.

Le Maire propose une revalorisation des indemnités des adjoints et des conseillers délégués comme suit :

- 12.30% l'indice brut terminal de la fonction publique pour les adjoints et le conseiller délégué

Le Conseil municipal à l'unanimité, accepte la revalorisation de l'indemnité des adjoints et conseiller délégué telle que présentée.

5-MODIFICATION DU TABLEAU DES MEMBRES DE COMMISSIONS COMMUNALES ET DES DELEGUES DES SYNDICATS. **N°05/11102018DEL**

J.PERROCHEAU se retire de toutes les commissions auxquelles il était rattaché.

N.DEBRIS se retire de la commission Urbanisme. Tableau joint en annexe

6-TRAVAUX DE TOITURE DE LA SALLE ASSOCIATIVE-DM

Le Maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, considérant que des informations complémentaires sont nécessaires.

7-DENOMINATION DE RUES – LOTISSEMENT DE L'OREE DU BOIS **N°07/11102018DEL**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de dénommer les deux rues qui traverseront le lotissement l'Orée du Bois.

Après discussion l'assemblée propose les noms suivants :

- Rue Edouard DESBIOLLES
- Rue Marguerite CAUGNON

Accord du Conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés.

8-CONVENTION d'ASSISTANCE TECHNIQUE GENERALE AVEC LE SYNDICAT DE LA VOIRIE 2019-2022

M. le Maire rappelle la convention signée avec le syndicat de la voirie qui arrive à terme le 31 décembre 2018. Il est proposé de la renouveler pour 4 ans. Jean-Louis LEGER explique les prestations du syndicat.

Un échange sera mené en commission d'urbanisme pour mesurer l'intérêt de cette adhésion.

9-QUESTIONS DIVERSES

M. le maire rappelle qu'une OAP ne constitue qu'une aide facultative de la Communauté d'agglomération à la commune. Il ne s'agit en aucune façon d'un quelconque droit de préemption de la CDA de La Rochelle sur des terrains ayant vocation à être urbanisés dans le centre-bourg de Bourgneuf. En outre, M. le maire n'a aucune intention de faire construire des logements sociaux en

nombre, l'article 55 de la loi SRU faisant obligation aux communes de disposer de 25 % de logements sociaux ne s'appliquant qu'aux villes de plus de 3 500 habitants. Or, lors du recensement de février dernier, Bourgneuf comptait 1 350 habitants. Les rumeurs actuelles sont donc sans fondement.

Point sur les travaux :

- Les travaux de réfection de la voirie de la rue de Miraut sont en cours.
- Le cheminement piétonnier dans le cimetière est commencé.
- Les travaux de réfection de l'église sont achevés.

Le planning 2019 des travaux impactant la commune de Bourgneuf est désormais établi :

- Janvier et février : travaux sur la conduite d'eau rue de la Chartrie
- Mars à juin 2019 : création d'un giratoire au carrefour de Saint-Rogatien. La D203E4 sera fermée à la circulation pendant la durée des travaux.
- Avril 2019 : début des travaux rue de la Commanderie

Point sur le Rifseep, nouveau régime indemnitaire des agents communaux :

La loi impose une refonte des régimes indemnitaires des agents de la fonction publique territoriale. Une réunion d'information sera organisée pendant les vacances de la Toussaint pour présenter ce nouveau régime aux agents communaux.

Point sur le multisports :

M. le maire a rencontré le Défenseur des droits avec les deux couples plaignants. Ces derniers estiment que les nuisances sont toujours importantes et débordent sur le terrain de sport. M. le maire s'est engagé à interdire l'accès du stade aux engins motorisés et à faire procéder à divers devis pour tenter d'apaiser ces lieux.

Le passage du centre-bourg aux 30 km/h ne donne pas entièrement satisfaction. Une évaluation sera réalisée afin d'envisager d'éventuelles modifications.

Les menus du restaurant scolaire comportent désormais une part de bio. Dans la mesure du possible, la municipalité souhaite poursuivre dans ce sens.

La cérémonie du centenaire du 11 novembre 1918 revêt un caractère particulier. Une information spécifique sera réalisée en direction de tous les habitants. A cette occasion, les enfants de l'école devraient chanter l'hymne national.

Usine d'équarrissage : la société a joint le Maire le mardi 9 octobre pour l'informer que les travaux de déblayage et de sécurisation seraient réalisés au plus vite.

Le devis de mise en conformité électricité de l'église s'élève à environ 2 000 euros. En fonction du budget, ces travaux seront engagés cette année ou l'année prochaine.

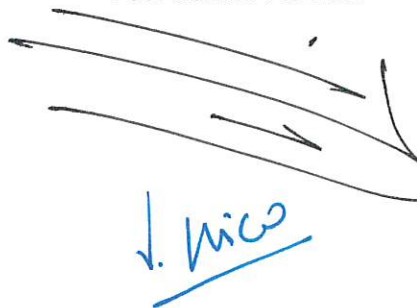
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h10.

Secrétaire de séance
Stéphane PORTIER

Le Maire
Paul-Roland VINCENT



Handwritten signatures of the Secretary of the meeting and several council members.



Handwritten signature of the Mayor and a blue stamp.